2022

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art. 1er - Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	BARTHELEMY	Marie-Françoise	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	BEUVE	Esther	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	BRAULT	Sylvain	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	CAMPAIN	Emmanuel	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	CANTERO Y GRIJELMO	Virginie	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	COLLIN	Sylvie	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	DAVIS	Fanny	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	DECOSSE	Stéphanie	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	FAUVEL	Karine	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	FLEURY	Sylvie	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	GAUTIER	Christelle	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	GUILLOU	Emmanuelle	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	JOURDAN	Sandrine	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	LEROY	Florence	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	LETOUSEY	Laëtitia	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	LEVIVIER	Stéphanie	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	L'HULLIER	Sébastien	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	LUDDECKE	Catherine	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	MOINET	Hugo	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	PENITOT	Florence	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	RIVET	Corinne	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	SEVAUX	Valérie	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	LECONTE	Francine	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2022	NEEL	Clarisse	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/11/2022	BELLIN	Véronique	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/11/2022	MOUEZAN	Virginie	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/11/2022	SOURISSE	Claudine	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E

Art. 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Frédéric Chauvel
Date de signature : 05/07/2022
Qualité : Directeur général des services

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

2022

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2022
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art. 1er - Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	HERVIEU	Roman	ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL
01/07/2022	TARIN	Mathilde	ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL

Art. 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par :
Frédéric Chauvel
Date de signature : 05/07/2022
Qualité : Directeur général des services

2022

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1er - Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	ATHANASE	Jean-Marc	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2022	FATOU	David	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2022	FLEURY	Dominique	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	FOUQUET	Jean-Louis	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2022	LIOT	Rémy	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2022	VICLIN	Arnaud	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2022	BEUCHER	Nicolas	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2022	GAULTIER	Christophe	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2022	JEANNE	Jean-Marie	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2022	LE DAIN	Benjamin	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2022	LEBRUN	Thierry	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2022	ROUSSEL	Nicolas	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/11/2022	TRAVERS	Johany	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Frédéric Chauvel
Date de signature : 05/07/2022
Qualité : Directeur général des services

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

2022

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1er – Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	BOUDET	Christelle	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	CATHERINE	Françoise	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	FAUTRAT	Isabelle	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	GEREUX	Nicole	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	GUILBERT	Marie-France	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	LAIGLE	Dominique	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	LAIR	Patricia	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	LALOYER	Fabienne	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	LEBREUILLY	Marie-Claire	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	LESIGNE	Aline	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	LETELLIER	Viviane	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	LEVALLOIS	Laurence	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	REMY	Eliane	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	RENARD	Laurence	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	TAPIN	Sylvie	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	DELAMOTTE	Denis	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2022	MARTIN	Frédéric	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/11/2022	MONNERAYE	Franck	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Frédéric Chauvel
Date de signature : 05/07/2022
Qualité : Directeur général des services

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

2022

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1er – Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	DUFOURD	Serge	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
01/07/2022	FOUCHER	Yannick	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
01/07/2022	HAREL	Didier	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
01/07/2022	LANIEPCE	Richard	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	MICHEL	Gilles	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
01/07/2022	REBOURS	Fabrice	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
01/09/2022	CARNET	Patrick	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL
01/12/2022	LEMAITRE	Philippe	ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Frédéric Chauvel
Date de signature : 05/07/2022
Qualité : Directeur général des services

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

2022

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2022
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1er - Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	BOUYAGAYZEN	Farid	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS
01/07/2022	GUIBOUT	François	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	LAINE	Juanita	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS
01/07/2022	LEBLOND	Mireille	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS
01/07/2022	PERRON	Patricia	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS
01/07/2022	SAMSON	Sylvie	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS
01/07/2022	VARIN	Sandrine	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS
17/07/2022	BLIN	Myriam	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS
28/08/2022	CHEVALIER	Sylvie	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Frédéric Chauvel
Date de signature : 05/07/2022
Qualité : Directeur général des services

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

2022

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2022
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1er - Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	GAUCHER	Régis	AGENT DE MAITRISE
01/07/2022	CHENU	Françoise	AGENT DE MAITRISE

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	DENES	Frédéric	AGENT DE MAITRISE
01/07/2022	DEVIES	Sébastien	AGENT DE MAITRISE
01/07/2022	DRAULT	Liliane	AGENT DE MAITRISE
01/07/2022	DUCLOUE	Dominique	AGENT DE MAITRISE
01/07/2022	DUGUEPEROUX	Franck	AGENT DE MAITRISE
01/07/2022	LEFRANC	Isabelle	AGENT DE MAITRISE
01/07/2022	MARIE	François	AGENT DE MAITRISE
01/07/2022	RAGOT	Christophe	AGENT DE MAITRISE
01/07/2022	RUEL	Sylvain	AGENT DE MAITRISE
01/07/2022	VILDEY	Damien	AGENT DE MAITRISE
01/07/2022	YVETOT	Olivier	AGENT DE MAITRISE
02/07/2022	LEJUEZ	Nicolas	AGENT DE MAITRISE

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Frédéric Chauvel
Date de signature : 05/07/2022
Qualité : Directeur général des services

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

2022

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2022
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art. 1er - Pour l'année 2022, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	BARBIER	Karine	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.
01/07/2022	BOUBARNE	Géraldine	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.
01/07/2022	LEPESQUEUR	Sylvie	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2022	PAUL	Olivier	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.
01/07/2022	PESNEL	Marie Thérèse	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.
01/07/2022	PICHON	Johanna	ADJOINT ADMINISTRATIF TER.

Art. 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Frédéric Chauvel
Date de signature : 05/07/2022
Qualité : Directeur général des services

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.